

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 26 juin 2020, a adopté les ordonnances suivantes en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) :

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Berri » aux fins de l'application du règlement (38)**

Période des travaux : 17 juin 2019 au 29 novembre 2020.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Cavendish » aux fins de l'application du règlement (39)**

Période des travaux : 30 juillet 2018 au 27 février 2020.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Chaumont » aux fins de l'application du règlement (40)**

Période des travaux : 9 septembre 2019 au 2 janvier 2021.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Antoine Ouest » aux fins de l'application du règlement (41)**

Période des travaux : 28 octobre 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Laurentien-Lachapelle Phase 2 » aux fins de l'application du règlement (42)**

Période des travaux : 15 juillet 2019 au 30 juillet 2021.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Ontario Phase 1 » aux fins de l'application du règlement (43)**

Période des travaux : 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 18 février 2017.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Ontario Phase 2 » aux fins de l'application du règlement (44)**

Période des travaux : 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 19 mai 2017.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Dominique » aux fins de l'application du règlement (45)**

Période des travaux : 18 juin 2018 au 28 décembre 2019.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Clark » aux fins de l'application du règlement (46)**

Période des travaux : 4 juin 2018 au 30 novembre 2019.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Viau » aux fins de l'application du règlement (47)**

Période des travaux : 22 mai 2018 au 25 janvier 2020.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Louis-H. La Fontaine » aux fins de l'application du règlement (48)**

Période des travaux : 1<sup>er</sup> juin 2018 au 30 décembre 2020.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Drolet » aux fins de l'application du règlement (49)**

Période des travaux : 28 août 2018 au 29 décembre 2019.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Laval » aux fins de l'application du règlement (50)**

Période des travaux : 17 juin 2019 au 29 novembre 2020.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « William » aux fins de l'application du règlement (51)**

Période des travaux : 26 août 2019 au 1<sup>er</sup> février 2021.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Jeanne-Mance » aux fins de l'application du règlement (52)**

Période des travaux : 15 août 2018 au 12 février 2020.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Antoine Est » aux fins de l'application du règlement (53)**

Période des travaux : 22 octobre 2018 au 30 mai 2022.

Les ordonnances 38 à 53 prévoient que ce règlement s'applique aux secteurs et aux périodes de travaux ci-dessus mentionnés, et ce, à partir du 8 juillet 2020.

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 7 désignant le secteur « Bishop » aux fins de l'application du règlement (7-1)**

Fin des travaux : 12 janvier 2020.

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 17 désignant le secteur « Saint-Hubert » aux fins de l'application du règlement (17-1)**

Fin des travaux : 30 mai 2021.

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 18 désignant le secteur « Saint-Paul Est (Phase 2) » aux fins de l'application du règlement (18-2)**

Fin des travaux : 12 décembre 2020.

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 19 désignant le secteur « Peel (Ville-Marie) » aux fins de l'application du règlement (19-1)**

Fin des travaux : 21 décembre 2020.

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 28 désignant le secteur « Murray (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (28-1)**

Fin des travaux : 10 janvier 2020.

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 29 désignant le secteur « Rioux / Basin (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (29-1)**

Fin des travaux : 2 janvier 2020.

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 30 désignant le secteur « Ottawa (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (30-1)**

Fin des travaux : 19 juin 2019.

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 31 désignant le secteur « Shannon (Griffintown) » aux fins de l'application du règlement (31-1)**

Fin des travaux : 26 février 2020.

Les ordonnances 7-1, 17-1, 18-2, 19-1, 28-1, 29-1, 30-1 et 31-1 modifient la date de fin des travaux pour leur secteur respectif.

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance numéro 21 désignant le secteur « SRB Pie-IX » aux fins de l'application du règlement (21-1)**

Cette ordonnance modifie les limites de son secteur.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [ville.montreal.qc.ca/reglements](http://ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 3 juillet 2020

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat